



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Aide à projet/Soutien aux associations pour des projets d'animation en
direction de la Jeunesse**

DE20150511_20

Conseil municipal du 11 mai 2015

Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le 13 MAI 2015
Affichée le 13 mai 2015

L'an deux mille quinze le onze mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 avril 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à Mme LASBUGUES
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. ACHARKI
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. CHUPIN à Mme BOURGOGNE
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise LEGRAND

**Aide à projet/Soutien aux associations pour des projets
d'animation en direction de la Jeunesse**

Proximité et citoyenneté
id : 922

Conseil municipal
11 mai 2015

20

Rapporteuse : Stéphanie GARCIA

La collectivité souhaite accompagner les initiatives de ses partenaires associatifs en faveur des jeunes.
Il vous est proposé d'approuver le versement des subventions suivantes :

• **Animations pédagogiques autour de l'Union Européenne.**

L'association TERA MAISON DE L'EUROPE DE LA CHARENTE, dont le siège social est situé 5 chemin du Halage à Angoulême, a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle, la mobilité européenne, d'encourager l'esprit d'entreprise et de créativité des jeunes en leur proposant de s'intégrer dans des projets d'échanges européens.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Sensibiliser et informer les jeunes Angoumoisins (7-18 ans) à l'Union Européenne grâce à l'éducation non formelle et à des outils pédagogiques innovants.
- Accompagner et former toute organisation angoumoisine en général et les centres sociaux en particulier dans le montage de projets européens.
- Favoriser l'implication et la participation des jeunes dans les projets locaux et européens ; promotion de la mobilité internationale.

Budget global : 40 420 €

Aide demandée : 8 000 €

Aide accordée : 5 500 €

• **Renouvellement des équipements de l'ALSH 12-17 ans et de l'Accueil des jeunes 14-17 ans**

L'association CSCS/CAJ Bel Air Grand Font, dont le siège social est situé Place Henri Chamarre à Angoulême, a pour objectif de procéder au réaménagement du local « Raoul Boucheron » afin de répondre au mieux aux différents accueils à savoir :

- Un espace multimédia (6 postes informatiques)
- Un espace calme, détente et lecture (canapé, table basse, poufs, armoire)
- Un coin cafétéria (four, micro-ondes, cafetière, réfrigérateur)

Il a été proposé de répartir le soutien de la Ville sur les années 2014 et 2015

Budget global : 9 740 €

Aide demandée : 5 845 €

Aide accordée année 2015: 2 500 € (à l'identique de 2014)

• **Projet : « 1 Cyclo pour 1 circuit »**

L'association Fédération Française des Motards en Colères et Citoyens de la Charente (FFMC16), dont le siège social est situé 3 boulevard de Bury à Angoulême, projette d'accompagner, d'encadrer et de sensibiliser un groupe d'une quinzaine d'adolescents (14 – 17 ans) à la sécurité routière. Cette action se déroulera le week-end de la Pentecôte (23 et 24 mai) sur le circuit du Val de Vienne au Vigeant (86). L'objectif pédagogique et éducatif de l'événement est de responsabiliser ces jeunes détenteurs de deux roues motorisées aux dangers de la route et au partage de celle-ci.

L'association devra justifier des dépenses engagées pour pouvoir bénéficier de l'aide de la ville en présentant les factures inhérentes à ce projet.

Budget global : 2 800 €
Aide demandée : 800 €
Aide accordée : 600 €

• « **Échos du Festival du Film d'Éducation** »

L'association Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) dont le siège social est situé 34 boulevard François Albert à Poitiers, organise une festival du film d'Éducation décentralisé en Poitou-Charentes, dont plusieurs manifestations auront lieu à Angoulême. Ainsi, les 5 et 6 juin il est prévu à Angoulême, sur le thème de la parentalité, des projections de courts et longs métrages à destination de différents publics. Le 5 juin sera particulièrement réservé à l'accueil des classes de primaires, collèges et lycées et des enfants du centre de loisirs.

Cette action s'inscrit dans les axes de travail des collectivités locales et car elle a comme objectifs :

- de soutenir des films porteurs de valeurs citoyennes, de diversité
- de permettre leur accès à un plus grand nombre et donc de soutenir et accompagner leur diffusion
- de mobiliser l'image du cinéma pour agir sur les pratiques et les représentations négatives liées à la jeunesse, aux habitants des quartiers,...
- de favoriser les rencontres entre artistes et habitants, entre créateurs et citoyens, jeunes et adultes.

Budget global : 12 930 €
Aide demandée : 1 000 €
Aide accordée : 750 €

La dépense total en résultant d'un montant de 9 350 euros est inscrite au budget principal 2015. Les élus désignés ci-après ne prenant pas part au vote des subventions uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

| | |
|---------------------------------|------------------|
| - CSCS CAJ Bel Air – Grand Font | Xavier Bonnefont |
| | Elise Vouvet |
| | Danielle Chauvet |
| | Joël Guitton |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
11 mai 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



